

LIVRET D'INFORMATION DU SERVICE DES URGENCES



L'équipe des urgences
vous accueillent et vous informent
24h/24



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SÈVRES

4, rue du Dr Michel Binet, 79350 FAYE L'ABBESSE



 **05.49.68.30.51**



VOTRE PRISE EN CHARGE



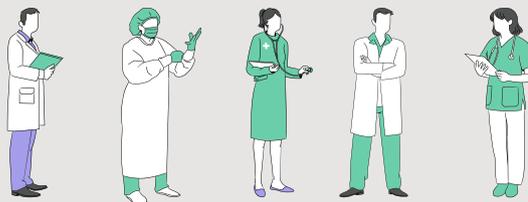
À votre arrivée et après la réalisation de votre dossier administratif, l'infirmière d'accueil et d'orientation évalue votre état de santé et le degré d'urgence. **Elle est spécifiquement formée à cette évaluation.**

Elle va vous poser des questions sur le motif de votre consultation, prendre des renseignements sur vos antécédents médicaux, vos traitements, vos allergies et prendre vos constantes et déterminer un degré de priorité.

C'est pour cela qu'un patient arrivé après vous peut être pris en charge avant vous si son état de santé le nécessite.

Vous êtes ensuite orienté au sein du service ou en salle d'attente.

Vous serez pris en charge par une équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale.



POURQUOI ATTENDEZ-VOUS ?



Les temps d'attentes sont multifactoriels et en fonction des situations difficilement compressibles, soit parce que :



- L'équipe est mobilisée sur des urgences vitales ou la prise en charge de cas graves;
- Le service des urgences traite un afflux important de patients;
- Plusieurs patients sont en attente de résultats d'examens complémentaires : d'analyse biologique, d'imagerie ou d'avis spécialisé.

En période de tension hospitalière, nous pouvons malheureusement être amenés à garder des patients en hospitalisation dans les couloirs.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour réduire au maximum votre temps d'attente et que nous restons toujours à votre disposition et votre écoute.

Une grande vigilance concernant les incivilités et éventuelles violences est observée, afin de garantir un environnement adapté et propice aux soins.



À votre sortie, divers documents pourront vous être transmis selon votre motif de passage aux urgences :

- Ordonnances, arrêt de travail si nécessaire, rendez-vous de consultations spécialisées,
- Documents à remettre à votre médecin traitant

Les actes suivants ne doivent pas faire l'objet d'une nouvelle consultation dans le service des urgences, sauf convocation :

Injections, poursuite de vaccination, prolongation de votre arrêt de travail, renouvellement de votre arrêt de travail, renouvellement d'un traitement médical, pansements simples ne nécessitant aucune surveillance. Ces missions sont celles d'un service de soins infirmiers, de votre médecin traitant ou d'un(e) infirmier(ère) libéral(e).

L'ACCUEIL DE VOS ENFANTS



Votre enfant n'étant pas « un adulte en miniature », dès son arrivée, sa prise en charge s'inscrit dans un circuit qui a pour objectif l'optimisation des soins.

Notre équipe paramédicale et médicale s'efforceront à respecter les points suivants :

- Nous l'intégrerons et prioriserons sa prise en charge
- Nous évaluerons ses paramètres vitaux en tenant compte de son âge
- Nous appliquerons des protocoles spécifiques adaptés à son état
- Nous le protégerons avec des règles d'asepsie rigoureuse
- Nous privilégierons sa sécurité et son confort
- Nous soulagerons sa douleur et son inconfort
- Nous vous informerons et vous garderons à ses côtés
- Nous veillerons à la justification de nos actes et des décisions thérapeutiques



LA COMMISSION DES USAGERS

Afin que vos droits en tant que patient soient respectés et vos démarches facilitées, vous avez la possibilité de vous faire accompagner par la Commission des Usagers, vos représentants sont là pour vous aider.

Parmi vos droits, vous avez la possibilité de rédiger vos « directives anticipées » concernant la fin de vie.

C'est une possibilité qui vous est donnée. Il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.

SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES

SITE HOSPITALIER DE FAYE L'ABBESSE

4, RUE DU DR MICHEL BINET 79350 FAYE L'ABBESSE

 05.49.68.30.51



IN-AA0023 - Version 3 - Approuvé le 21/01/2022

- Rédaction par : Bertrand TEXIER, Cadre supérieur de santé
- Vérification de la forme : Service Qualité
- Validation par les experts métiers : Dr Frédéric PAIN, Président de la CME, Dr Michel HABACHI, Chef de pôle
- Approbation par : Marie-France BARREAU, Directrice Qualité, Cécile LEMAITRE, Coordinatrice générale des soins



www.chnds.fr